

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**LANDES**

Nombre de membres afférents au Conseil  
**19**

Nombre de membres en exercice  
**19**

Nombre de membres ayant  
pris part à la délibération :  
**16**

Date de la Convocation :

20 FEVRIER 2025

Date d'affichage :

26 février 2025

Objet de la délibération :

DEL2025 002 – Ouverture poste occasionnel d'ASVP

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LEON  
SEANCE DU 25 FEVRIER 2025**

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 040-214001505-20250225-DEL2025\_002-DE



L'an Deux Mil Vingt Cinq et le Vingt Cinq Février à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Stéphanie HERVE, Muriel LAGORCE,

**Absents ayant donné procuration** : Mme Martine DUVIGNAC à Mr Dominique LARTIGAU, Mme Cécile CASSUTTI à Mr Jean MORA, Mr Eric MACQUART à Mme Muriel LAGORCE,

**Absents Excusés** : Mr Jean-Paul TRAYE, Mme Isabelle BOUCHES, Mr Michel DARREMONT

**Secrétaire de séance** : Mr Michel RAFFIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation suivante :

- L'aire de Camping-cars ouvre à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025 et il est nécessaire à cette date d'effectuer un relevé de l'horodateur et le contrôle des véhicules stationnés
- L'arrivée de la saison touristique va nécessiter le renforcement des contrôles de stationnement des véhicules
- De multiples contrôles (état des lignes et poteaux téléphoniques, mobilier urbain, signalisation routière, travaux, permis de construire, etc.) sont utiles sur le territoire de la commune
- Suite à la loi 3DS, la commune a pour obligation d'alimenter et de mettre à jour la Base Adresse Locale

Aussi, pour faire face à cette situation et pour anticiper sur la saison estivale 2025 qui arrive, il est proposé de recruter un agent de sécurité voie publique (ASVP) qui pourra effectuer des missions diverses répondant aux besoins précités.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De recruter à temps non complet un agent sur des missions d'ASVP sur le grade d'adjoint technique territorial au 1<sup>er</sup> échelon à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025 jusqu'au 30 Novembre 2025

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

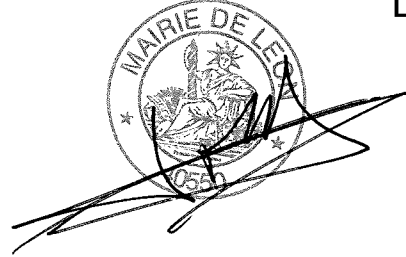
Publié le 27/02/2025

ID : 040-214001505-20250225-DEL2025\_002-DE



- D'inscrire les crédits nécessaires 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :